

NATURE

La chouette chevêche est de retour à Porrentruy après 40 ans d'absence

La nidification d'un couple de chouettes chevêches est attestée à Porrentruy, après quatre décennies d'absence. Les membres du Collectif Chevêche ont également pu observer l'an dernier un nombre de naissances au-dessus des normes connues parmi la quarantaine de couples se reproduisant en Ajoie.

«Nous constatons un petit retour de la chevêche dans la couronne de Porrentruy, alors que nous n'avions aucun indice dans ce sens il y a encore quelques années», se réjouit Nadine Apolloni, biologiste chargée de projets pour le Collectif Chevêche-Ajoie.

Elle précise que, hormis Porrentruy, une nidification a également été enregistrée à Courtedoux et que plusieurs observations, toutefois sans nidifications, ont encore été faites à Bressaucourt et Fontenais.

Colonisation lente

Dans les années 1970, 60 couples de chevêches occupaient tous les villages de l'Ajoie. Au début des années 2000, il n'en restait plus qu'une dizaine et l'objectif du Collectif Chevêche-Ajoie a été dès le départ de mettre en œuvre des mesures de protection efficaces de ce petit rapace. «Nous avons recensé l'an dernier en Ajoie entre 35 et



Une des jeunes chouettes chevêches d'environ 30 jours baguées l'an dernier en Ajoie en 2024 par le Collectif Chevêche.

PHOTO DANIEL BEURET

«Cela peut lui prendre beaucoup de temps pour occuper de nouveaux territoires, d'où l'importance de maintenir les couples existants.»

40 couples répartis sur 48 territoires», indique Nadine Apolloni. Elle révèle qu'un tiers d'entre eux niche dans des cavités naturelles, dans des arbres ou des bâtiments, et le solde dans des nichoirs. Ces

dernières années, le nombre de territoires occupés, majoritairement situés sur les communes bastions de l'espèce, est demeuré stable.

En effet, la chevêche semble rencontrer des problèmes

pour coloniser de nouveaux espaces sur le territoire ajoutot, pourtant encore pourvu de milieux propices.

«Cette espèce rencontre des difficultés à s'étendre, car elle est grégaire et donc attirée par ses congénères. Cela peut lui prendre beaucoup de temps pour occuper de nouveaux territoires, d'où l'importance de maintenir les couples existants», explique Nadine Apolloni qui estime que l'année 2024 a été bonne pour la nidification.

Environ 80 jeunes – dont 67 ont été bagués – sont nés l'an

dernier, soit un chiffre en augmentation par rapport aux années précédentes.

«Nous sommes ravis. Habituellement, les nichées comptent de trois à quatre oisillons, mais, cette année, c'est assez exceptionnel, avec quatre à cinq petits par couple et même six pour l'un d'entre eux», se félicite la biologiste.

«Après les années 2016 et 2017, avec un record de 59 et 57 territoires occupés, 2024 représente une année avec un nombre de nidifications bien meilleur que les cinq dernières années et globalement au-

dessus des normes connues», note-t-elle.

En collaboration avec les agriculteurs

Afin de maintenir des territoires propices à cette espèce en assurant le renouvellement et la pérennisation des vergers sur le long terme, le Collectif Chevêche a planté l'an dernier 290 arbres fruitiers, ainsi que 200 mètres de haies vives d'arbustes indigènes.

Depuis 2006, le collectif a planté 2000 arbres auxquels s'ajoutent 4000 autres plantés avec la Fondation rurale interjurassienne.

En collaboration avec les agriculteurs, des conventions pour l'exploitation d'herbages extensifs favorables à la chevêche ont été signées pour une surface totale de plus de 20 hectares, car la fauche échelonnée permet de créer des strates herbacées dans les prairies extensives, terrains de chasse favoris du petit rapace.

Le Collectif a encore soutenu l'an dernier deux grandes campagnes de plantations dans et avec les communes de Grandfontaine et Bure, et a pu réaliser de nombreuses actions en collaboration avec la commune de Basse-Allaine.

Enfin, le collectif a soutenu la mise en place de plus de 10 hectares de jachère, afin de multiplier l'offre en proies dans ou à proximité des territoires occupés régulièrement en Ajoie.

THIERRY BÉDAT

www.chevecheajoie.com

Accusé de contrainte sexuelle et de viol sur ses trois ex-copines, il est acquitté

CHRONIQUE JUDICIAIRE «Les trois plaignantes ont vécu la même histoire, avec d'abord un homme respectueux, puis qualifié de forceur, avec une insistance et une pression psychique telles que les trois victimes disent avoir cédé plusieurs fois à ses besoins sexuels, de peur de ne pas avoir le choix. Aujourd'hui, toutes sont encore suivies psychologiquement», a souligné la procureure Charlotte Juillerat, hier à Porrentruy, lors du procès d'un jeune homme accusé de contrainte sexuelle et de viol sur trois femmes différentes, durant leurs relations de couple respectives. Ce dernier a été acquitté hier.

Céder par peur de dire «non»

Les plaignantes, légèrement plus âgées que le prévenu, qui a la vingtaine, reprochent à l'Ajoulot des attouchements non consentis, une forte insistance pour avoir des faveurs sexuelles – souvent même en se faisant réveiller en pleine nuit – ainsi que sa capacité à «se positionner en victime et à faire culpabiliser ses partenaires». Des infractions commises à de multiples reprises entre mars 2018 et avril 2021, en Ajoie et dans la vallée de Delémont.

Ses trois ex-copines, dont seulement deux ont été auditionnées lors du procès, disent toutes avoir cédé aux envies du prévenu car elles avaient l'impression qu'elles n'avaient pas le choix. Pour la première plaignante, abusée par d'autres personnes dans le passé, «se laisser faire était la

seule solution pour qu'il arrête d'insister». Elle dit l'avoir pardonné par amour à chaque fois, le pensant sincère parce qu'il s'excusait, en disant qu'il n'arrivait pas à se contrôler. La deuxième dit s'être laissée faire lors de plusieurs rapports, «de peur que le prévenu se fâche, fasse la tête ou qu'il l'abandonne pour aller voir ailleurs». Idem pour la troisième, qui s'est «forcée et laissée faire parce qu'elle n'osait rien lui dire».

Des messages plus que subjectifs

Le prévenu a admis les faits, mais contesté les infractions. «Je n'ai jamais voulu contraindre ou nuire à qui que ce soit, c'est surtout de la communication mal gérée de part et d'autre. J'ai de la peine avec le langage corporel et c'est pour cela que j'insiste toujours sur le fait qu'avec moi, il faut communiquer clairement. Je ne les ai pas forcées, car je n'ai effectué aucune pression physique sur elles», dit-il.

Son avocat soutient d'ailleurs que les plaignantes ont souhaité revoir le prévenu après les faits reprochés, qu'elles disaient avoir été forcées le lendemain, par message, mais jamais de manière claire au moment des faits, qu'elles étaient très entreprenantes par message, envoyant notamment des photos de charme, et que les «sexto» étaient nombreux et crus, des deux côtés. «Une fille qui envoie de tels messages, de façon aussi enjouée et qui voit régulièrement la personne est une fil-

le qui a envie d'actes sexuels. Mon client n'a jamais pu penser que la victime n'était pas consentante.» Il relève aussi que le groupe WhatsApp créé par ses trois ex-copines pour se soutenir entre elles a influencé leurs propos. «Les victimes, devenues amies, avaient un but commun: déposer une plainte pénale pour se venger!»

L'Ajoulot a insisté, mais pas forcé

Alors que le Ministère public a recommandé une peine privative de liberté de 30 mois pour le prévenu, soit 20 mois pour viol et 10 mois pour contrainte sexuelle, avec un délai d'épreuve de deux ans, le Tribunal pénal a décidé hier de l'acquitter, au bénéfice du doute. Les frais judiciaires seront à la charge de l'État.

«L'analyse des messages entre les deux parties permet de faire la lumière sur cette affaire. Les déclarations des plaignantes ne sont pas cohérentes avec les messages envoyés, alors que celles du prévenu sont logiques. On constate que bien qu'il ait été insistant par la parole, il n'a forcé personne et n'a jamais usé de violence ou de menace pour avoir des faveurs sexuelles. Le prévenu n'avait aucun moyen de pression psychologique sur les victimes, qui ne semblent jamais avoir dit non», a déclaré la juge pénale Marjorie Noirat, qui a conclu sur une citation: «L'équité vient du cœur, la justice de la raison.»

Une crèche à l'étude

CORNOL Les autorités communales et l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) La Cornoline étudient actuellement la possibilité d'ouvrir une crèche dans le village.

«Nous planchons sur ce projet, car il y a une réelle demande de la part des parents», indique le maire Gilles Villard. Il rappelle toutefois que, pour ouvrir une telle structure d'accueil, la clause du besoin doit être avérée.

Un questionnaire à remplir en ligne

Afin d'estimer la demande dans le village et ses environs, un questionnaire vient donc

d'être mis en ligne sur le site de la commune de Cornol.

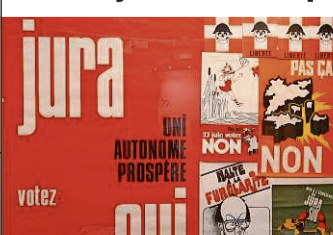
«C'est le début d'un long processus pour obtenir l'aval du canton», poursuit le maire. Il souligne qu'une crèche faciliterait la vie des parents qui souvent doivent déposer leurs enfants scolarisés à l'UAPE du village et les plus petits dans une crèche d'une commune voisine. Une structure qui s'avère de plus en plus nécessaire pour Cornol qui a vu sa population augmenter de 16% en douze ans et dépasse désormais le cap de mille habitants.

TB

www.cornol.ch

EN BREF

«Jura je t'aime!» prolongée une semaine



PORRENTRUY En raison du succès remporté par l'exposition *Jura je t'aime! L'identité au cœur de la liberté* qui devait fermer ses portes samedi, il a été décidé de la prolonger jusqu'au dimanche 2 février dans les locaux du Musée de l'Hôtel-Dieu, à Porrentruy.

Cette exposition, proposée l'an dernier dans le cadre du 50^e du plébiscite, permet de découvrir la naissance du canton à partir de documents originaux ou de témoignages de personnes ayant vécu cette période historique récente et palpitante. LQJ

